

Image not found or type unknown



Demande de paiement d'un service non vérifiable

Par **alnitac33**, le **06/07/2011 à 16:27**

Bonjour,

Un prestataire (correction d'un livre) me demande de régler une facture (suite à devis) avant d'envoyer la preuve de son travail (fichier corrigé).

Le devis précise : "1 règlement à la fin du travail". Le prestataire déclare par mail : "le travail est fini" et demande le règlement. Mais qui me dit que le travail est vraiment fini ? N'ai pas le droit de "constater le service fait" avant de payer ?

Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **06/07/2011 à 19:34**

Mais si vous avez la correction en main, qui dit que vous paierez ?

Quand votre garagiste vous dit "c'est réparé", vous payez bien avant d'essayer la voiture.

Convenez d'un RDV physique pour constater le travail fait.

Par **alnitac33**, le **06/07/2011 à 20:50**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

En fait, il est toujours difficile de synthétiser sa pensée. En la matière, mon courriel n'était pas assez précis.

Permettez-moi de vous répondre :

1 - Ce dossier remonte à novembre 2010. La correction du prestataire porte sur 5 chapitres. Le devis comprend donc 5 parties + 1 sixième, celle qui me préoccupe (relecture et correction de l'ensemble). La correction des cinq premières parties est réalisée. A chaque fois, j'ai envoyé immédiatement le règlement correspondant. Cette personne sait donc bien que je tiens parole. Elle connaît mon identité, mon adresse, mes numéros de téléphones. Mes courriers sont polis.

Par contre, ce prestataire n'a pas respecté certaines clauses du devis : délai maximum pour envoyer la sixième partie dépassé (ce délai s'arrêtait le 30 juin) + 2 autres points non réalisés (mise en page identique pour chaque chapitre et avis sur la cohérence de l'histoire).

Cette personne m'a dit par mail daté du 29/06/2011 qu'elle faisait le nécessaire (parce qu'il y a eu relance de ma part). Ce jour, j'attends.

Plus grave pour moi : cette personne a en mains une clé USB contenant mes documents, le manuscrit (papier) du roman et la concaténation de l'ensemble des fichiers word : tout, en somme !

2 – Cette personne a été une fois presque insultante lors de la correction de mon travail. Elle a aussi jugé par mail ses collègues (auto-entrepreneurs). Elle se vante haut et fort d'avoir travaillé 10 ans pour un cabinet d'avocats (Lyon). Je n'ai pas de connaissance en droit. J'appréhende la situation. Enfin, j'habite de l'autre côté de la France.

Je reste à votre écoute,

Cordialement.